



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°11/2026

MC/SM/SK/IC

Convocation en
date du :
18/02/2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
14
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 03 mars 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle
DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,
M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL,
M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE,
M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à
M. Frédéric DEPERROIS, M. Thierry CO a donné procuration à
Mme Danielle HERBAIN, Mme Martine ANDRES a donné procuration à
Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à
Mme Simone BERIO, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à
M. Alain LLAURENSY, Mme Martine BONASTRE a donné procuration à
M. Alexandre REYNAL, M. Gildas GILLARD a donné procuration à M.
François ANDRE.

Absents : Mme Magali YOVANOVITH, Mme Elisabeth MATHIEU.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
POUR L'ANNÉE 2026 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Président de séance expose :

Au cours du vote du budget primitif 2026, il est prévu le versement de subventions à diverses associations. Dans ces conditions, et conformément à la proposition de la commission municipale d'attribution des subventions qui s'est réunie le 11 février 2026 à 9h00, il est envisagé d'attribuer la somme de **125 000 euros** aux associations et organismes ci-dessous :

1°) ASSOCIATIONS SPORTIVES :

- Judo Club du Vallespir : Subvention de **1 600 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **2 055 euros**.

- Gorin Kiai Jutsu : Subvention de **800 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 950 euros**.

- Olympique du Haut Vallespir : Subvention de **3 000 euros** + mise à disposition du stade + frais annexes pour un montant de **2 400 euros**.
- Ecole de Foot Olympique du Haut Vallespir : Subvention de **5 000 euros** + mise à disposition du stade + frais annexes pour un montant de **2 220 euros**.
- Vallespir Rallye 66 : Subvention de **7 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 180 euros**.
- Equita Libre : Subvention de **4 000 euros** + don de 5 parcelles + frais annexes pour un montant de **280 euros**.
- Vallespir Canigou Trail : Subvention de **3 200 euros** + mise à disposition d'un local + frais annexes pour un montant de **60 euros**.
- Rugby Féminin : Subvention de **2 000 euros** + mise à disposition du stade + frais annexes pour un montant de **2 060 euros**.
- Entente Haut Vallespir : Subvention de **7 000 euros** + mise à disposition du stade + frais annexes pour un montant de **2 060 euros**.
- Vélo Club du Vallespir : Subvention de **700 euros** + mise à disposition d'un local + frais annexes pour un montant de **418 euros**.
- Tennis Club Amélien : Subvention de **1 000 euros** + mise à disposition d'un local + frais annexes pour un montant de **6 720 euros**.
- Souffle de Liberté : Subvention de **250 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 540 euros**.
- L'Amélien Full Contact : Subvention de **250 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 950 euros**.
- Handball Club Arles/Amélie : Subvention de **300 euros**.
- Rando Vall'Respir : Subvention de **200 euros**.
- Entente Vallespir Basket : Subvention de **500 euros**.
- Céret Sportif : Subvention de **1 500 euros**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

APPROUVE l'octroi de ces subventions aux associations et organismes nommés ci-dessus,

APPROUVE les conventions d'objectifs et à titre gracieux des mises à dispositions des locaux communaux à intervenir avec les associations,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**

